

## CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 avril 2026

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 27  
Nombre de conseillers absents : 0  
Nombre de pouvoirs : 2  
Date de la convocation : 9 avril 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le VINGT DEUX AVRIL, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Christian TEULADE, Maire de NYONS.

**Etaient présent(e)s** – Mme Aurélie LOUPIAS - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Blandine ALVAREZ - M. Bruno EYSSERIC - Mme Martine BERGER-SABATIER - M. Jean-Luc GREGOIRE - Mme Odile PILOZ - M. Christian CARRERE - M. Roger VIARSAC - Mme Monique BOTTINI - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - M. Bruno JOVÉ - Mme Patricia NORMAND - Mme Emilie LACROIX - M. Nabil EL MESSAOUDI - M. Nils CHAPUIS - M. Quentin PELOUX - M. Francis KORNPROBST - Mme Isabelle RUDOLF - M. Olivier DODINOT - Mme MAZZA DOS SANTOS - M. Franck MILLET - M. Jean-Christophe NELLO - Mme Caroline LAMY - M. Joachim DUSAUGEY

**Pouvoir :**

M. Thierry TATONI, pouvoir à M. Pascal LANTHEAUME

Mme Marylin FLAMAIN, pouvoir à M. Roger VIARSAC

**Secrétaire de séance :** M. Nils CHAPUIS

2026 - 04 - 35 / BUDGETS PRIMITIFS 2026

Approbation des Budgets Primitifs 2026 du Budget Général et des Budgets Annexes

**RAPPORTEUR :** Madame Nadia MACIPÉ

Suite à la présentation de la Note de Synthèse, ci-jointe, portant sur l'ensemble des Budgets Primitifs 2026 du Budget Général et des Budgets Annexes,

Voici le résultat des votes :

#### APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2026 DU BUDGET GENERAL ET DES BUDGETS ANNEXES

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Budget Général Nomenclature M 57	21	8	0
Budget Annexe Parc Aquatique Nomenclature M 57	24	5	0
Budget Annexe Eau Potable Nomenclature M 49	21	8	0
Budget Annexe Assainissement Collectif Nomenclature M 49	21	8	0
Budget Annexe ZAC du Grand Tilleul Nomenclature M 4	29	0	0

Fait et délibéré par les membres présents et représentés.

Nils CHAPUIS  
Secrétaire de séance

Christian TEULADE  
Maire de NYONS



et

## NOTE DE SYNTHÈSE

### APPROBATION

- DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2025 DU BUDGET GENERAL ET DES BUDGETS ANNEXES
- DES BUDGETS PRIMITIFS 2026 DU BUDGET GENERAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Cette note a pour objet de donner les grandes lignes budgétaires qui se dégagent des comptes administratifs 2025 de la commune et des budgets primitifs 2026.

Il est également précisé que ces budgets primitifs ont été construits sur la base du fonctionnement d'une année normale en tenant compte du déroulement habituel des manifestations estivales et de l'ouverture du parc aquatique fin mai.

Toutefois ils ont été élaborés sans tenir compte des effets possibles liés à la crise énergétique survenue suite à la guerre en IRAN, et qui pourrait **impacter durablement** les dépenses énergétiques comme en 2023.

Le budget général a été construit avec le **maintien du taux de :**

- **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) à 33,65%**
- **Taxe d'Habitation sur les Résidences secondaires à 19,38%**
- **Cotisation Foncière sur les Entreprises (CFE) à 24,52%**

En revanche, le taux de la **Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) passe de 105,67% à 70% (-35 points) et la THRS est majorée de 15 à 30% comme l'autorise le décret sur les zones tendues.**

Nous précisons également que les logements vacants font l'objet de la Taxe sur les Logements Vacants au taux de 17%, dont le produit est encaissé par l'Etat.

**Enfin il convient de rappeler que la LFI a augmenté en 2026 les valeurs locatives de +0,8 % pour les bases de TH et TF afin de tenir compte du taux d'inflation.**

#### BUDGET GENERAL

##### FICHE DE RESULTATS 2025

Les résultats de clôture 2025 font ressortir **un excédent de fonctionnement de 4 186 365,90 €** dont 1 376 243,62 € sont affectés à la section d'investissement pour couvrir le déficit d'investissement 2025 (yc déficit des RAR). Ce virement est sensiblement **plus élevé** que prévu (1 104 900 € budgétés) du fait notamment de la préemption décidée en décembre dernier qui portait sur la maison de la rue TOESCA (400k€).

L'excédent final reportable sur 2026 s'établit **donc à 2 810 122,28 €.**

##### SECTION DE FONCTIONNEMENT

**NB :** lorsqu'il est fait mention des montants prévus au BP, on agrège les crédits votés au BP 2025 ainsi que les Décisions Modificatives.

##### Comptes de dépenses Vue d'ensemble

Les dépenses totales (hors virement à la section d'investissement) s'établissent à un montant prévisionnel de 10 558 950 € en 2026 contre 10 641 485 € au BP 2025 (**soit une baisse de 0,78 %**) et 10 470 140,91 € en réalisé 2025 (**soit une augmentation de 0,8 % / +88k€**).

On peut noter les évolutions suivantes dans les chapitres de dépenses et de recettes :

✓ **Chapitre 011- (charges à caractère général)**

D'une manière globale, les charges à caractère général **ont baissé de 28k€** entre 2024 (1 988 261€) et 2025 (1 960 281€) alors que la prévision 2025 anticipait une augmentation du chapitre 011 à 2 034 960€.

On note entre autres un reflux qui s'est poursuivi des dépenses d'énergie de 66 k€ en 2025, ainsi que des dépenses d'intermédiaires en baisse de 43 k€.

L'article concernant la navette NYONS BUS est aussi en diminution de 31 k€, suite à une erreur de facturation du prestataire qui sera rattrapée en 2026.

Enfin la taxe foncière est également en baisse de 11 k€ du fait de la vente de plusieurs terrains de la ZAC du Grand Tilleul.

Il est proposé d'inscrire en 2026 un chapitre 011 **en hausse par** rapport au réalisé 2025 (+88 000€ / CA 2025). **Les explications sont les suivantes :**

*Pour le sous-chapitre 606 - Achats non stockés de matériels & de fournitures* 927 750 € : l'inscription budgétaire augmente de 15 k€ par rapport à 2025 du fait de l'augmentation des coûts de l'énergie, que nous avons anticipé **uniquement sur une partie de l'année.**

*Le Sous chapitre 60631- Fournitures d'entretien* 162500 € en baisse de 18 k€. Il intègre toutefois une augmentation du 611 lié au contrôle DECI et des toitures de certains bâtiments.

*Le Sous chapitre 613 – Locations* 99 000 € : est en augmentation de 8 000€ par rapport au CA 2025 et tient compte notamment d'une hausse des dépenses liées à la location par la commune du nouveau gymnase de la Cité Scolaire.

Le Sous chapitre 614- Charges de copropriété en hausse de 6 k€ du fait des travaux de ravalement de la copropriété ARLEQUIN.

Le Sous chapitre 615- Entretien et réparations 262 990 € est en progression de **+ 26 k€** par rapport au réalisé 2025 du fait notamment d'une facture de 23 k€ à payer à ENEDIS pour une extension de réseau liée à 2 permis de construire et qu'on retrouvera en recettes (versement par les pétitionnaires).

*Le Sous chapitre 616 – Primes d'assurance* : 75 800 €. Chapitre stable.

*Le Sous chapitre 618 – Divers* : 28180 € Chapitre en légère augmentation du fait des frais de formation.

*Le Sous chapitre 622 – Rémunération d'intermédiaires & honoraires* : 227 800 € Chapitre en légère augmentation.

*Le Sous chapitre 623- Publicité, Publication* 104 525 € Chapitre stable.

*Le Sous chapitre 624- Transport de biens* 172 000 € est en hausse de 26 k€/2025 du fait de la régularisation à venir sur la facturation 2025 de notre prestataire KEOLYS (cf supra) et de l'application des bons prix du marché.

Le Sous-chapitre 626- Frais postaux et tél 40 550 € est stable par rapport à 2025.

*Le Sous chapitre 635 – Autres impôts & taxes* : 70 750 € en légère baisse

✓ **Chapitre 012- (charges de personnel)** : 4 596 460 €, soit une hausse de 2,5 % (+115 k€) par rapport au compte administratif 2025.

En 2025, la masse salariale **a progressé de manière raisonnée de + 2,3%** (+102 K€), malgré la mise en place des tickets restaurant en année pleine (80k€) et le poste supplémentaire de secrétariat attribué au service CTM à partir de septembre 2025. **Les effectifs totaux sont en baisse de 1,3 ETP à 96 ETP en 2025 contre 97,27 en 2024, qui s'explique notamment par la suppression d'un poste d'ATSEM. La masse salariale est donc maîtrisée.**

En 2026, nous anticipons une progression des charges de personnel de + 115 k€ (+ 2,5%) consécutivement à :

- L'impact en année pleine du poste de secrétariat au CTM
- La poursuite de la revalorisation de +3 points des cotisations patronales CNRACL
- L'organisation des 2 tours des élections municipales
- Les avancements de carrière des agents.

Le nombre d'ETP est en légère augmentation en 2026 de 0,6 ETP et correspond principalement à l'impact du poste de secrétariat au CTM en année pleine.

✓ **Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante**

Les charges de gestion sont en progression de 153 k€ au CA 2025 du fait notamment de la hausse de la subvention au parc aquatique (+50), au CCAS (+15), au FJT (10 k€) et au Carrefour des Habitants (17 k€). Un reversement de 36 k€ à la CCBDP est également à noter (subvention de l'Etat au titre du diagnostic Petite Enfance), qui est neutralisé par une recette du même montant.

En 2026, le chapitre 65 est en baisse à 1 424 040 € contre 1 503 079 € en réalisé 2025.

Le chapitre 65 est en diminution de 80 k€ en 2026 **du fait notamment de l'absence de subvention au parc aquatique contre 100 k€ en 2025**. Les autres subventions restent globalement stables en 2026 sauf la contribution au fonctionnement de la médiathèque qui progresse de 16 k€. Nous intégrons 2 nouvelles contributions, l'une pour la rénovation des façades (20k€) des particuliers et l'autre pour la mise en place de l'Obligation Légale de Débroussaillage (OLD), confiée au PNR.

- 653 Indemnités maire et Adjoints : + 9 k€ suite à la revalorisation des indemnités des élus
- 6558 Médiathèque : +16 000 € de cotisation du fait de l'augmentation du taux de participation de la commune.
- 657358 Autres groupements : nouvelle cotisation au PNR de 5000€ pour la mise en place de l'OLD.
- 657363 CCAS. La subvention au CCAS est stabilisée à 200 k€.
- 657363 sub de fonctionnement SPA : **passage de la subvention d'équilibre au parc aquatique de 100 K€ au CA 2025 à 0 en 2026**. L'équilibre du budget du parc aquatique devrait être quasiment atteint avec l'augmentation de 1€ des droits d'entrée pour les extérieurs de NYONS.
- 65748 subventions de fonctionnement : maintien de l'enveloppe des subventions aux associations à 200 k€ comme au CA 2025.
- 6574-1 subventions conventionnelles STABLE
- 6574-3 OPAH subventions aux particuliers dans le cadre de l'OPAH. Dépense initialement prévue en investissement
- 658 Autres 63500 € : correspond notamment aux hébergements en mode SAAS des logiciels métiers. Chapitre stable

Chapitre 042 : **Stabilité** des dotations aux amortissements en 2026 par rapport au CA 2025 (1945 k€). Ce montant élevé est la résultante de la mise à jour totale du tableau des actifs en lien avec le SGC. **En contrepartie, nous bénéficierons d'une recette d'investissement supplémentaire pour autofinancer les investissements de la commune.**

Pour rappel, cet important travail de mise à jour de l'actif de la commune (lié à la mise en place de la nomenclature M57) a fait passer les amortissements de 379 k€ en 2021 à 1945 k€ en 2026.

✓ Chapitre 66 - (charges financières) passe de 61477 € réalisés en 2025 à 88600 € en 2026 **suite à l'emprunt de 1000 k€ levé en 2025**.

✓ Chapitre 67- Charges exceptionnelles : chapitre stable à 5000€ (titres annulés). Les autres charges exceptionnelles sont comptabilisées au chapitre 65 dans le cadre de la M57.

✓ Chapitre 023-Virement à la section d'investissement : **Le virement prévisionnel de 2026 s'établit à 191 178 € et permet de financer une partie du programme d'investissements prévu cette année.**

**Au final, les dépenses totales de l'exercice se chiffrent en 2026 à 10 750 128 € contre 11 846 384 € au CA 2025 soit 1 096 000 € de moins (dont 1185 k€ de virement à la section d'investissement de moins qu'en 2025).**

#### Comptes de recettes :

Les recettes de fonctionnement, hors reprise de l'excédent 2025 (2 810 122,28 €) sont en prévisionnel 2026 à 10 170 600 €, **soit une baisse de 80 k€ au regard du réalisé 2025**.

✓ Chapitre 70 - Produits des services & ventes diverses

Ce chapitre regroupe les produits afférents aux activités de la Commune, occupation du domaine public, locations, camping-car, marchés hebdomadaires....

En 2025, les recettes domaniales se sont établies à 383 433 € **en baisse de 24 k€/2024**.

Pour 2026, nous anticipons une légère augmentation de ces recettes à 391 000 €.

*Sous chapitre 703 – Redevance & recettes d'utilisation du domaine : 254 000 €*  
Stable

*Sous chapitre 706 – Prestation de service : 122 000 €* Chapitre stable

*Sous chapitre 708 –Autres produits : 15 000 €*  
Chapitre en légère augmentation de 5 k€

✓ Chapitre 72-Travaux en régie

En augmentation à 50 k€ par rapport au réalisé 2025 en raison d'une progression de la masse des travaux réalisés par le CTM et d'une meilleure traçabilité interne de ces travaux.

## ✓ Chapitre 73 - Impôts &amp; taxes : 7 447 500 €

Ce chapitre regroupe le produit des impôts locaux, la taxe sur l'électricité, et la taxe additionnelle aux droits de mutation.

On constate en 2025 un produit réel de 7 389 717 € en baisse de 45 k€ par rapport à 2024.

Cette évolution **plus défavorable** que notre prévision initiale s'explique par une diminution de 80 k€ du produit de la THRS du fait d'une remise à niveau du fichier des résidences secondaires tenu par la DGFIP dans le cadre de l'application GMBI ; et probablement d'un transfert de certaines résidences secondaires vers des logements vacants.

Pour 2026, nous établissons une prévision de recettes à 7 447 500 € (+58 k€), **soit + 0,78% du fait de la progression de + 0,8% des bases locatives décidée en LF. Cette prévision intègre une baisse du taux de la TFNB de 105,67% à 70% (- 50 k€ de produit) et la hausse de la majoration sur la THRS de 15 à 30% (+50 k€ de produit)**.

On rappelle que depuis 2023, la CVAE a été supprimée et est compensée aux mairies par une fraction (dynamique) de la TVA nationale. Depuis 2023, la CVAE n'est plus un impôt local.

## ✓ Chapitre 74 - Dotations &amp; participations : 1 962 000 €, en baisse de 72 000 € par rapport à 2025

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est à nouveau en baisse en 2026 de 35000€ après une diminution de 50 k€ en 2025.

Ce chapitre des dotations de l'Etat **poursuit donc sa tendance baissière** qui a commencé en 2023 et qui restreint chaque année les ressources des collectivités.

✓ Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : 244 500 € en hausse de 15 000 € par rapport au réalisé 2025 (y compris les produits exceptionnels qui étaient comptabilisés au chapitre 77 pour permettre le comparatif). Ce chapitre intègre désormais les produits exceptionnels (M57/art 75888). Revenus tirés de la location de nos immeubles en hausse de 10 k€.

## ✓ Chapitre 77 - Produits exceptionnels

Ce chapitre n'enregistre plus que les mandats annulés et les produits de cession d'immobilisation (voir supra). On maintient 1000€ pour les annulations de mandats.

## ✓ Chapitre 78 - Reprise sur amortissements et provisions

Ce chapitre passe à 3100 € après un montant de 79 k€ en 2025 du fait d'importantes reprises de provisions.

✓ Chapitre 042/777- Quote- part des subventions d'investissement : correspond à l'amortissement des subventions d'investissement obtenues par la commune.

En conclusion, cette proposition budgétaire permet d'envisager de dégager **un excédent final de fonctionnement qui s'établirait à 2 230 593 € grâce à la reprise de l'excédent antérieur de 2 810 122,28 €**.

En revanche, si l'on ne tient compte que des dépenses (hors virement) et recettes de l'exercice, le résultat affiche pour la seconde fois un déficit d'exploitation de 388 000€, **ce qui signifie que les dépenses sont supérieures aux recettes**. Nous rappelons que le déficit de fonctionnement 2025 (avant reprise de l'excédent antérieur reporté) s'est établi à 220 k€.

Cette situation durable s'explique notamment par la progression très importante des dotations aux amortissements qui résulte de la mise à jour de l'actif communal imposée par l'entrée en vigueur de la nomenclature M57.

En contrepartie, nous bénéficierons d'une recette d'investissement supplémentaire pour autofinancer les investissements de la commune.

Enfin l'augmentation des produits fiscaux (que génère la revalorisation des valeurs locatives (+0,8% en 2026) ne couvre plus la progression des charges, **ce qui crée un effet de ciseau et donc une réduction mécanique de la Capacité d'Autofinancement de la commune**.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en 2026 à 6 098 029,92 €.

Les mandats d'investissements 2025 se sont chiffrés à 3992 k€ auxquels il convient de rajouter les RAR pour un montant de 1956 k€ soit un total de 5948 k€.

En 2026, nous prévoyons un programme d'investissements (hors RAR et remboursement du capital des emprunts) de **3252 k€** qui porte sur les dossiers suivants :

- Poursuite et fin de la réhabilitation du stade d'athlétisme (1051 k€) et du réaménagement de la Mochatte (411 k€)
- Réalisation d'un programme de voirie (333 k€) comprenant notamment le réaménagement complet de la rue JH FABRE.
- Réalisation d'un programme de rénovation thermique de 2 bâtiments communaux (240 k€) : Maisons BASSO et LAUTHERHAN

- Aménagement des nouveaux locaux du CCAS et sécurisation des locaux de l'HDV
- Acquisition de matériels et véhicules pour les services 438 k€
- Programme de rénovation d'une partie de l'éclairage public Av Frédéric MISTRAL et parking Grande Prairie (177 k€)
- Lancement d'études diverses, notamment pour la réhabilitation de l'Hôtel de Ville.

En intégrant les RAR sur 2026, les dépenses totales d'équipement sont estimées à 5208 k€, soit une année d'investissements importants.

Ces dépenses prennent la forme d'investissements annuels, pluriannuels ou de fonds de concours.

Dépenses d'équipement								CUMUL
année	CA-2020	CA-2021	CA-2022	CA-2023	CA-2024	CA-2025	BP-2026	
montant	3 015 490,47 €	2 638 129,97 €	4 623 168,80 €	5 176 831,13 €	3 158 799,45 €	3 992 639,61 €	5 208 529,92 €	27 813 589,35 €

**Cette politique d'investissements est financée en 2026 par :**

- Le prélèvement sur la section de fonctionnement 2 136 000 € (Amortissements + Virement de la section de fonctionnement)
- Les subventions acquises pour un montant de 425 000 €
- Les ressources propres de 880 000 € (FCTVA, Taxe d'aménagement)
- Un emprunt de 500 000€

**Les AP/CP :**

Le passage à la nomenclature M 57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 nous impose de mettre en place des Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP). Les AP correspondent au budget global pluriannuel d'un projet d'investissement tandis que les CP sont les autorisations budgétaires annuelles maximum relatives à ce projet d'investissement.

AUTORISATION DE PROGRAMME AP	REALISE CA 2023	CREDITS DE PAIEMENTS CP 2024	REALISE 2024 Payé	CREDITS DE PAIEMENT CP 2025	REALISE 2025 Payé	RAR	CREDITS DE PAIEMENT CP 2026	RECETTES PREVISIONNELLES
<b>Rénovation esthétique et performance énergétique du GS de SAUVE</b>	7%	47%	24%	42%	50%	9%		Divers 31 120,00 € DETR DSLJ/Fonds verts 700 000,00 € Bonification transition écologique Département 367 382,00 € FEDER Autofinancement 1 298 489,62 €
Maitrise d'œuvre et études	226 200,00 €	167 838,15 €	58 361,85 €	- €	- €	- €	- €	
Divers	20 838,15 €	0,00 €	20 838,15 €	- €	- €	- €	- €	
Travaux	2 074 374,33 €	2 074 374,33 €	1 050 000,00 €	950 000,00 €	1 165 024,82 €	209 759,84 €	42 712,87 €	
Travaux et prestations hors marché	75 579,14 €	0,00 €	1 050 000,00 €	50 000,00 €	22 998,27 €			
<b>Opération 2107 - GS de SAUVE</b>	<b>2 396 991,62 €</b>	<b>167 838,15 €</b>	<b>1 129 200,00 €</b>	<b>1 000 000,00 €</b>	<b>1 187 023,09 €</b>	<b>209 759,84 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 396 991,62 €</b>
<b>Réhabilitation Quartier de la Mochatte</b>	1%	39%	2%	40%	52%	30%	15%	
Maitrise d'œuvre et études	54 849,59 €	54 849,59 €	14 619,65 €	19 497,95 €	12 419,80 €	8 321,09 €	- €	DETR 290 000,00 €
Mission CT	6 508,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 070,91 €	1 353,93 €	- €	
Mission SPS	6 186,00 €	0,00 €	6 186,00 €	1 725,41 €	3 004,42 €	857,17 €	- €	
Lot 1 Terrassement voie signalisation	646 155,00 €	646 155,00 €	0,00 €	458 500,00 €	189 000,00 €	525 747,21 €	120 907,80 €	Département 242 531,00 € Agence de l'eau 393 882,00 €
Lot 2 Réseaux humides	336 278,20 €	336 278,20 €	0,00 €	245 300,00 €	97 000,00 €	305 819,80 €	30 658,40 €	
Budget Ass	208 333,33 €	208 333,33 €	146 800,00 €	16 515,00 €	62 000,00 €	157 966,23 €	33 824,10 €	
Budget Eau	258 333,33 €	258 333,33 €	146 050,00 €	15 825,00 €	113 000,00 €	174 008,29 €	68 410,00 €	Autofinancement 1 383 351,25 €
Lot 3 Espaces verts/mobilier	89 120,00 €	89 120,00 €	0,00 €	0,00 €	70 000,00 €	19 728,00 €	58 392,00 €	
Elec/ Télécom	724 000,00 €	378 300,00 €	0,00 €	0,00 €	384 000,00 €	378 300,00 €	340 000,00 €	
<b>Opération 330 - QUARTIER MOCHATTE</b>	<b>2 309 764,25 €</b>	<b>14 619,65 €</b>	<b>1 002 836,00 €</b>	<b>915 000,00 €</b>	<b>1 193 773,95 €</b>	<b>701 024,49 €</b>	<b>340 000,00 €</b>	<b>2 309 764,25 €</b>
<b>Création d'un stade d'athlétisme</b>	8%	1%	1%	51%	1%	53%	46%	
Maitrise d'œuvre et études	153 000,00 €	155 486,31 €	0,00 €	153 000,00 €	24 067,84 €	82 108,45 €	20 000,00 €	Département 188 377,00 € Agence national du sport 100 000,00 €
Travaux	1 610 043,29 €	1 610 043,29 €	0,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	966 500,00 €	843 543,29 €	Autofinancement 1 674 666,29 €
Travaux et prestations hors marché	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35 000,00 €	
<b>Opération 2202 - Equipements sportifs</b>	<b>1 963 043,29 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>153 000,00 €</b>	<b>29 320,00 €</b>	<b>1 000 000,00 €</b>	<b>24 057,84 €</b>	<b>1 048 608,45 €</b>	<b>1 963 043,29 €</b>

L'année 2020 a été marquée par la fin du mécanisme de transfert du droit à déduction de la TVA, qui nous permettait de récupérer la TVA par l'intermédiaire du concessionnaire, généralement en N+1 voir en N+2.

Par voie de conséquence, le budget de l'eau a été ouvert en 2020 HT, ce qui nous a conduit à réaliser les déclarations trimestrielles auprès du service des impôts de la TVA collectée et déductible.

L'année 2021 a été celle de la régularisation du crédit de TVA sur les 3 exercices 2018, 2019 et 2020 pour lesquelles la commune n'avait toujours pas récupéré la TVA sur les investissements. La prescription triennale a été écartée.

Fiche de résultats 2025 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	excédent ou déficit de fonct l'exercice	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	excédent ou déficit d'Inv l'exercice	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
résultats reportés	- €	164 811,89 €		36 482,13 €		- 36 482,13 €		
Affect du résultat ca Cpte1068		60 215,63 €						
résultats reportés		104 596,26 €		36 482,13 €	- €			- €
Opérations de l'exercice	197 048,43 €	249 777,44 €	52 729,01 €	299 625,13 €	338 038,87 €	38 413,74 €		
<b>TOTAUX</b>	<b>197 048,43 €</b>	<b>354 373,70 €</b>	<b>157 325,27 €</b>	<b>336 107,26 €</b>	<b>338 038,87 €</b>	<b>1 931,61 €</b>		
Résultats de clôture		157 325,27 €		- €	1 931,61 €			
Besoin de financement de la section d'investissement final				- €				
Excédent de financement de la section d'investissement.....				1 931,61 €				
Restes à réaliser.....				111 804,00 €	64 570,00 €			
Besoin de financement au titre des Restes à réaliser.....				47 234,00 €				
Excédent de financement au titre des restes à réaliser.....				- €				
Besoin de financement au titre des Opérations diverses.....								
Excédent de financement au titre des Opérations diverses.....				- €				
Besoin de financement Global s/section investissement.....				45 302,39 €				
Excédent de financement Global s/section investissement.....				- €				
2 <sup>e</sup> et considérant l'exédent de fonctionnement, décide d'affecter				45 302,39 €	au Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé			
				112 022,88 €	Au compte 002 Excédent de fonct. reporté			

Les écritures 2025 de l'ordonnateur sont identiques à celles du comptable.

L'écart sur la reprise des résultats antérieurs reportés entre les comptes administratifs et les comptes de gestion a été régularisé par une écriture non budgétaire réalisée par le SGC et validée par délibération en date du 12 février 2024.

L'excédent de fonctionnement 2025 à reporter sur 2026 est de 112 022,88 € soit une augmentation de 14 k€ par rapport à la prévision.

Cet écart est dû à un virement à la section d'investissement inférieur de 26 k€ à l'inscription budgétaire.

PREVISIONNEL SECTION DE FONCTIONNEMENT 2026			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caract. Général	6 700,00		
Int.emprunts & ICNE	26 500,00		
Charge de gestion courante	5,00	Recettes de fonctionnement	392 000,00 €
Charges exceptionnelles	144 000,00	quote part des subventions	17 600,00 €
Dot.aux Amort.	177 000,00		
Virement à la section d'investissement	40 600,00		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>394 805,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>409 600,00</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>14 795,00</b>		
Excédent/déficit reporté	112 022,88		
Excédent disponible	126 817,88		

En fonctionnement, nous prévoyons pour la 1<sup>ère</sup> année la nouvelle redevance Performance Eau potable due à l'agence de l'eau pour 4000€ (exercice 2025) et son corollaire, la contrevaletur appelée sur les usagers pour un montant de 20000€, qui sera collectée par Véolia.

Par ailleurs, nous budgétions une charge exceptionnelle de 144 k€ couplée à une recette exceptionnelle de 120 k€ qui constituent des régularisations des surtaxes 2025 non assujetties par erreur à la TVA (charge nette de 24 k€ correspondant au reversement de la TVA).

Compte tenu de la mise à jour de l'actif de ce budget, rendue nécessaire par l'application de la nouvelle nomenclature M 57, les dotations aux amortissements sont passées de 148 K€ en 2022 à 177 K€ en 2026, et ce jusqu'en 2033 (hors amortissement de nouveaux actifs). Cette évolution déséquilibre donc durablement la section de fonctionnement.

Côté recettes, nous intégrons une revalorisation de 0,15€/m3 de la surtaxe eau potable (passage de 0,57€ à 0,72€) **afin de financer une future campagne d'investissements d'adduction d'eau sur des quartiers non desservis.**

La section d'exploitation laisse apparaître un excédent de 15 k€ après le virement à l'investissement d'un montant de 40 k€.

En tenant compte de l'effet en année pleine de la revalorisation de la surtaxe, **l'excédent d'exploitation annuel devrait se situer aux alentours de 60 k€, ce qui permettra d'autofinancer une partie de nos investissements futurs.**

**Les travaux d'eau potable prévus pour 2026 concernent :**

- Travaux divers : 10 000 €
- Bornes vertes : 5 000 €
- Lancement du schéma directeur d'eau potable : 80 000€
- Poursuite des études sur l'extension du réseau AEP Quartier Saint Martin
- Réfection des réseaux d'eau rue JH FABRE : 25 000 €

Les travaux sont financés en 2026 :

- par un virement de la section de fonctionnement de 40 600 €,
- une subvention de l'agence de l'eau pour la réalisation du schéma directeur d'eau potable
- et les amortissements (177 000 €).

PREVISIONNEL SECTION D'INVESTISSEMENT 2026			
DEPENSES		RECETTES	
Capital emp.	105 000,00 €	Excdt Fonct capitalisé	45 302,39 €
Travaux	135 000,00 €	virement section de fonctionnement	40 600,00 €
Subvent.amort	17 600,00 €	OO entre section	50 000,00 €
OO entre section	50 000,00 €	amortissement	177 000,00 €
Déficit d'investissement reporté	0,00 €	Subvention	40 000,00 €
Besoin RAR	47 234,00 €	Excédent inv. reporté	1 931,61 €
<b>TOT. DEPENSES</b>	<b>354 834,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>354 834,00 €</b>
Excédent disponible	-		

**BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

L'année 2020 a été marquée par la fin du mécanisme de transfert du droit à déduction de la TVA, qui nous permettait de récupérer la TVA par l'intermédiaire du concessionnaire, généralement en N+1 voir en N+2.

Par voie de conséquence, le budget de l'eau **a été ouvert en 2020 HT**, ce qui nous a conduit à réaliser les déclarations trimestrielles auprès du service des impôts de la TVA collectée et déductible.

L'année 2021 a été **celle de la régularisation du crédit de TVA sur les 3 exercices 2018, 2019 et 2020** pour lesquelles la commune n'avait toujours pas récupéré la TVA sur les investissements. La prescription triennale a été écartée.

Fiche de résultats 2025 :

Les écritures 2025 de l'ordonnateur sont identiques à celles du comptable.

L'écart sur la reprise des résultats antérieurs reportés entre les comptes administratifs et les comptes de gestion a été régularisé par une écriture non budgétaire réalisée par le SGC et validée par délibération en date du 12 février 2024.

L'excédent de fonctionnement 2025 à reporter sur 2026 **est de 28 041,85.**

Cet excédent inclut un nouveau déficit de la section d'exploitation en 2025 de 91371,54€.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	excédent ou déficit de fonct l'exercice	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	excédent ou déficit d'Inv l'exercice	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
résultats reportés	- €	119 413,39 €	119 413,39 €	- €	240 556,16 €			119 413,39 €
Affect du résultat ca Cpte1068							- €	- €
résultat 2020 reportés/2021		119 413,39 €			240 556,16 €	- €		359 969,55 €
Opérations de l'exercice	401 301,30 €	309 929,76 €	- 91 371,54 €	367 966,19 €	445 751,00 €	77 784,81 €	- 13 586,73 €	- €
TOTAUX	401 301,30 €	429 343,15 €		367 966,19 €	686 307,16 €			
Résultats de clôture		28 041,85 €		- €	318 340,97 €			

Besoin de financement de la section d'investissement final

- €

Excédent de financement de la section d'investissement.....

318 340,97 €

Restes à réaliser.....

62 869,85 € 143 765,10 €

Besoin de financement au titre des Restes à réaliser.....

- €

Excédent de financement au titre des restes à réaliser.....

80 895,25 €

Besoin de financement au titre des Opérations diverses.....

Excédent de financement au titre des Opérations diverses.....

- €

Besoin de financement Global s/section investissement.....

- €

Excédent de financement Global s/section investissement.....

399 236,22 €

2° Considérant l'exédent de fonctionnement, décide d'affecter

- €	au Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé
28 041,85 €	Au compte 002 Excédent de fonct. Reporté

Compte tenu de la mise à jour de l'actif de ce budget, rendue nécessaire par l'application de la nouvelle nomenclature M 57, les dotations aux amortissements sont passées de 124 K€ en 2021 à 338 K€ en 2025, et seront de l'ordre de 350 K€ jusqu'en 2033 (hors amortissements de nouveaux actifs). **Cette évolution déséquilibre donc fortement et durablement la section de fonctionnement.**

C'est pourquoi, il est nécessaire dès cette année d'augmenter :

- la surtaxe d'assainissement de 0,27€/m3 à 0,50€/m3
- et l'abonnement de 25€/logement/an à 40€.

Ainsi l'effort sera réparti sur les résidents nyonsais mais également sur les propriétaires de résidences secondaires.

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2026			
DEPENSES		RECETTES	
Charg. à caract Gén.	13 800,00 €		
Autres charges de gest° courante	5,00 €		
Intérêts emprunts & ICNE	55 000,00 €	Recet.de foncion	434 000,00
Charges except.	157 500,00 €		
Provision pour risques	500,00 €		
Dot.aux Amort.	347 000,00 €	Quote part subv.	61 800,00
Virement à la section d'inv			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>573 805,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>495 800,00 €</b>
Résultats de l'exercice	- 78 005,00 €		
Excédent/déficit reporté	28 041,85 €		
Excédent disponible	- 49 963,15 €		

**Prévision 2026 :**

En fonctionnement, nous prévoyons pour la 1<sup>ère</sup> année la nouvelle redevance Performance Eau potable due à l'agence de l'eau pour 4000€ (exercice 2025) et son corollaire, la contrevaleur appelée sur les usagers pour un montant de 20000€, qui sera collectée par Véolia. Est également budgétée une campagne de recherche des PFAS dans les eaux usées pour 8000€.

Par ailleurs, nous inscrivons une charge exceptionnelle de 157 k€ couplée à une recette exceptionnelle de 130 k€ qui constituent des régularisations des surtaxes 2025 non assujetties par erreur à la TVA (charge nette de 27 k€ correspondant au reversement de la TVA).

Les dotations aux amortissements sont budgétées à hauteur de 347 000 €, ce qui pénalise la section d'exploitation mais **constitue une ressource pour l'investissement.**

Côté recettes, nous intégrons une revalorisation de 0,23€/m<sup>3</sup> de la surtaxe assainissement (passage de 0,27€ à 0,50€/m<sup>3</sup>) ainsi qu'une augmentation de l'abonnement de 15€ qui passerait ainsi de 25€ HT/logement/an à 40 €HT/log/an.

La section d'exploitation laisse apparaître un déficit de 78 k€ qui après report de l'excédent antérieur le ramène à 50 k€ fin 2026.

En tenant compte de l'effet en année pleine de la revalorisation de la surtaxe et de l'abonnement, **l'excédent d'exploitation annuel devrait se situer aux alentours de 30k€.**

SECTION D'INVESTISSEMENT 2026			
DEPENSES		RECETTES	
Capital emprunts	105 550,00	Excdt invest reporté	318 340,97
travaux	462 000,00	Subvention	116 000,00
OO entre section	50 000,00	OO entre section	50 000,00
amort des subv	61 800,00	amortissement	347 000,00
Besoin sur RAR		Excédent RAR	80 895,25
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>679 350,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>912 236,22</b>

Excédent disponible	232 886,22
---------------------	------------

La section d'investissements est naturellement excédentaire du fait de l'autofinancement généré par les amortissements (+347K€) et **permet de financer une campagne d'investissements de 180 K€/an sans emprunt ni subventions.**

**Les principaux travaux d'assainissement prévus pour 2026 concernent :**

- Mise en place d'un débitmètre pollution en sortie de DO1 : 30 000 €
- Reprise du réseau JH FABRE : 35 000 €
- Schéma directeur d'assainissement : 137 000 €
- Installation d'un champ photovoltaïque au droit de la STEP : 200 000 €
- Travaux divers : 20 000 €

Ces travaux sont financés par :

- la dotation aux amortissements pour 347 k€
- et la subvention de l'agence de l'eau au titre de la réalisation du schéma directeur d'assainissement -116 k€

**En conséquence, le prélèvement sur la section d'exploitation sera nul.**

FACTURE TYPE D'EAU ASSAINIE DE 120 M3 H.T. (après revalorisation des surtaxes)

	SITUATION AU 01/01/2019	SITUATION AU 01/01/2020	SITUATION AU 01/01/2021	SITUATION AU 01/01/2022	SITUATION AU 01/01/2023	SITUATION AU 01/01/2024	SITUATION AU 01/01/2025	PROPOSITION DE REVALORISATION 2026
<b>EAU POTABLE</b>								
Abonnement (Ø 15)	39,50 €	41,46 €	42,32 €	45,12 €	47,90 €	48,62 €	48,77 €	48,77 €
Consommation (Véolia)	24,00 € (60 m <sup>3</sup> x 0,40) 12,00 € (60 m <sup>3</sup> x 0,20)	24,58 €	25,72 €	27,41 €	31,37 €	31,37 €	32,04 €	32,04 €
Consommation (Mairie)	50,40 € (120 m <sup>3</sup> x 0,42)	68,40 €	68,40 €	68,40 €	68,40 €	68,40 €	68,40 €	86,40 €
Agence de l'Eau	14,47 €	11,18 €	14,28 €	13,58 €	12,19 €	12,20 €		
<b>TOTAL EAU POTABLE</b>	<b>140,37 €</b>	<b>170,80 €</b>	<b>163,31 €</b>	<b>167,37 €</b>	<b>173,56 €</b>	<b>177,43 €</b>	<b>166,36 €</b>	<b>184,36 €</b>
<b>ASSAINISSEMENT</b>								
Abonnement	24,50 €	25,06 €	27,52 €	29,04 €	31,00 €	31,52 €	31,62 €	31,72 €
Consommation (Véolia)	64,80 € (120 m <sup>3</sup> x 0,54)	66,29 €	68,28 €	69,96 €	73,84 €	79,88 €	80,70 €	80,70 €
Abonnement (Mairie)	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	40,00 €
Consommation (Mairie)	50,40 € (120 m <sup>3</sup> x 0,42)	32,40 €	32,40 €	32,40 €	32,40 €	32,40 €	32,40 €	60,00 €
Agence de l'Eau	53,40 € (120 m <sup>3</sup> x 0,445)	50,40 €	51,60 €	52,80 €	52,80 €	52,80 €		
<b>TOTAL ASSAINISSEMENT</b>	<b>218,10 €</b>	<b>199,14 €</b>	<b>204,80 €</b>	<b>209,20 €</b>	<b>215,04 €</b>	<b>221,60 €</b>	<b>169,72 €</b>	<b>212,42 €</b>
<b>AUTRES ORGANISMES</b>								
Consommation Agence de l'Eau							51,60 €	46,80 €
Prélèvement sur la ressource en eau (AE)							12,20 €	12,20 €
Performance réseaux eau potable (AE)							6,00 €	6,00 €
Performance systèmes assainissement collectif (AE)							6,00 €	6,00 €
<b>TOTAL AUTRES ORGANISME</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>75,80 €</b>	<b>71,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>358,47 €</b>	<b>369,94 €</b>	<b>368,11 €</b>	<b>376,57 €</b>	<b>388,60 €</b>	<b>399,03 €</b>	<b>411,88 €</b>	<b>467,78 €</b>
<b>SOIT</b>	<b>2,98 €/m<sup>3</sup></b>	<b>3,08 €/m<sup>3</sup></b>	<b>3,07 €/m<sup>3</sup></b>	<b>3,14 €/m<sup>3</sup></b>	<b>3,24 €/m<sup>3</sup></b>	<b>3,32 €/m<sup>3</sup></b>	<b>3,43 €/m<sup>3</sup></b>	<b>3,90 €/m<sup>3</sup></b>

L'augmentation des 2 surtaxes d'eau potable et d'assainissement ainsi que de la part abonnement représente un montant de 55.90 € pour une facture type de 120 m3. Le pourcentage d'évolution est de 13,57 %.

**BUDGET PARC AQUATIQUE**

En accord avec les services de la DDFIP, l'année 2019 a été marquée par le passage de la nomenclature M4 (SPIC) à la nomenclature M14 (SPA)

De ce fait, un nouveau budget M14 « Parc aquatique » a été créé en 2019.

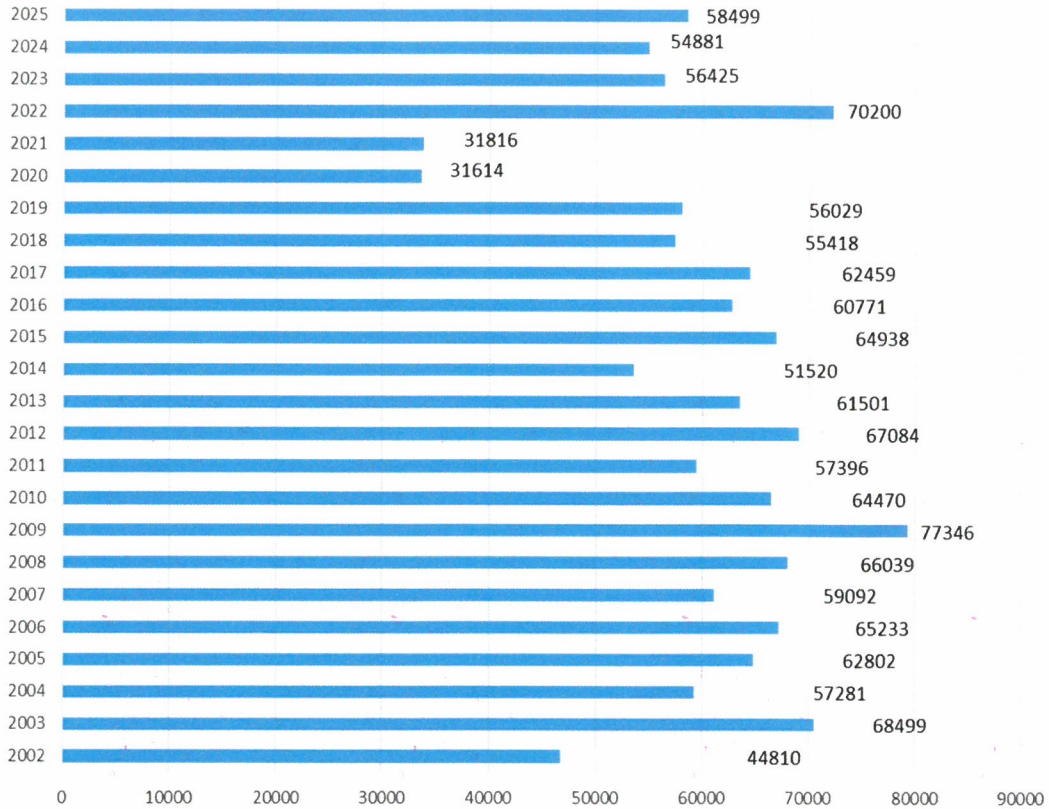
**Il convient aussi de rappeler que la Cour Administrative d'Appel de LYON sur renvoi du Conseil d'Etat a définitivement jugé en 2022 que les opérations du parc aquatique devaient être placées hors du champ d'application de la TVA. Les conséquences sont les suivantes :**

1/ la commune a bénéficié en 2023 d'un remboursement intégral de la TVA versée à tort pour les années 2015 à 2022 pour un montant de 122 327€.

2/ le budget annexe du parc aquatique est passé en 2023 en TTC, c'est-à-dire sans TVA.

CT

Nombre d'entrees par année



Le nombre d'entrées payantes est en hausse de 3618 unités en 2025 par rapport à 2024. Il s'agit d'une année moyenne en termes de fréquentation.

**Fiche de résultats 2025 :**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	excédent ou déficit de fonct	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	excédent ou déficit d'inv	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
<i>résultats reportés</i>	- €	116 601,13 €		- €	6 527,10 €			123 128,23 €
<i>Affect du résultat Cpte106</i>		18 586,64 €						
Solde du cpte 110 Cpte Gest		98 014,49 €		- €	- €			98 014,49 €
Opérations de l'exercice	408 215,16 €	467 493,27 €	59 278,11 €	180 807,00 €	131 898,95 €	- 48 908,05 €	589 022,16 €	599 392,22 €
<b>TOTAUX</b>	<b>408 215,16 €</b>	<b>565 507,76 €</b>		<b>180 807,00 €</b>	<b>138 426,05 €</b>		<b>589 022,16 €</b>	<b>820 534,94 €</b>
Résultats de clôture		157 292,60 €		42 380,95 €	- €			114 911,65 €

Besoin de financement de la section d'investissement.....	42 380,95 €
Excédent de financement de la section d'investissement.....	- €
Restes à réaliser.....	- €
Besoin de financement au titre des Restes à réaliser.....	- €
Excédent de financement au titre des restes à réaliser.....	- €
Besoin de financement au titre des Opérations diverses.....	
Excédent de financement au titre des Opérations diverses.....	- €
Besoin de financement Global s/section investissement.....	42 380,95 €
Excédent de financement Global s/section investissement.....	- €

2°et considérant l'exédent de fonctionnement, décide d'affecter	42 380,95 €	au Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé
	114 911,65 €	Au compte 002 Excédent de fonct. reporté

et

Pour 2025, les dépenses hors virement s'établissent à 408 215 € TTC soit une augmentation de 20 k€ par rapport au réalisé 2024. On note une légère augmentation du chapitre 011 de 7 k€ et des charges de personnel de + 6k€.

Les dotations aux amortissements sont aussi en hausse de 10 k€.

Les recettes totales de l'exercice 2025 sont en hausse de 69 k€ à 467 000 € TTC qui s'explique par :

- l'augmentation des droits d'entrée de +24 k€
- la hausse de 50 k€ de la subvention du budget général (passage de 50 à 100 k€) pour tenir compte des investissements à venir.

De ce fait, et malgré une saison moyenne, l'excédent de fonctionnement de l'exercice (hors report antérieur) **se chiffre à 115 K€.**

**Prévision 2026 :**

Pour 2026, nous prévoyons une augmentation du tarif d'entrée du public extérieur de 1€/personne.

Les nyonsais ne seront pas impactés par cette mesure.

Ainsi les recettes d'entrée progressent de 28 k€ ce qui nous permet de tendre vers un quasi-équilibre de l'exploitation de cet équipement (déficit prévisionnel de 17 k€ avant virement et hors excédent antérieur reporté).

Les dépenses de l'exercice sont stables à 411 k€ contre 408 k€ en 2025 ; et intègrent les bénéfices de l'autoconsommation collective mise en place sur le champ photovoltaïque du GS de SAUVE.

**Dans ces conditions, nous proposons que le budget général ne contribue pas au fonctionnement du parc aquatique en 2026.**

**L'excédent disponible en fin d'exercice s'établirait à 42 k€.**

PREVISIONNEL SECTION DE FONCTIONNEMENT 2026			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caract. Général	101 300,00 €	Produits et ventes diverses	315 000,00 €
Charges du personnel	193 000,00 €	Subvention et participations	0,00 €
Charges de gestion courante	5,00 €	Autres produits de festion courante	20 000,00 €
Int, emprunt et ICNE	6 450,00 €	Quote part des subventions	59 580,00 €
Charges exceptionnelles	400,00 €	Excldt antérieur reporté	114 911,65 €
Dot. aux amortissement	110 000,00 €		
Virement à la section d'investissement	55 740,00 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>466 895,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>509 491,65 €</b>
Excédent disponible	42 596,65		

**Travaux prévus en 2026 :**

- > Réfection des ponts
- > Rénovation des petits toboggans (34 k€)
- > Réparation des fuites du bassin
- > Engagement d'une étude permettant de programmer un plan pluriannuel d'investissements pour maintenir la structure en l'état.

Ces travaux sont financés par :

- la dotation aux amortissements pour 110 k€
- un virement de l'exploitation de 55 k€
- Le FCTVA pour 10 k€

PREVISIONNEL SECTION D'INVESTISSEMENT 2026			
DEPENSES		RECETTES	
Capital emp.	38 700,00 €	Excldt Fonct capitalisé	42 380,95 €
Dépenses d'équipements	77 760,00 €	virement section de fonctionnement	55 740,00 €
Subvent.amort	59 580,00 €	amortissement	110 000,00 €
Déficit d'investissement reporté	42 380,95 €	FCTVA	10 300,00 €
Besoin RAR	0,00 €	Excédent inv. reporté	0,00 €
<b>TOT. DEPENSES</b>	<b>218 420,95 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>218 420,95 €</b>
Excédent disponible	-		

**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

IV  
DZ

Nombre de membre en exercice : 23  
 Nombre de membre présents : 27 (+ 2 procurations)  
 Nombres de suffrages exprimés : 23

**VOTES :**

Pour : 21  
 Contre : 8  
 Abstentions : 0

Date de convocation : 2 avril 2026

Présenté par Mme Nadia MACIPÉ  
 A Nyons, le 22 avril 2026

Délibéré par l'assemblée en conseil municipal, réunie en session  
 A Nyons, le 22 avril 2026

Les Membres de L'assemblée délibérante :

NOM Prénom	Signatures	NOM Prénom	Signatures	NOM Prénom	Signatures
M. TEULADE Christian		Mme BOTTINI Monique		M. PELOUX Quentin	
Mme LOUPIAS Aurélie		Mme MACIPÉ Nadia		M. KORNPBST Francis	
M. LANTHEAUME Pascal		Mme BOUNIN Florence		Mme MAZZA DOS SANTOS Clotilde	
Mme ALVAREZ Blandine		M. TATONI Thierry		M. MILLET Franck	
M. EYSSERIC Bruno		M. JOVÉ Bruno		M. NELLO Jean-Christophe	
Mme BERGER-SABATIER Martine		Mme NORMAND Patricia		Mme LAMY Caroline	
M. GREGOIRE Jean-Luc		Mme FLAMAIN Marylin		M. DUSAUGEY Joachim	
Mme PILOZ Odile		Mme LACROIX Emilie		M. DADINOT Olivier	
M. CARRERE Christian		M. EL MESSAOUDI Nabil		Mme PUDAL Isabelle	
M. VIARSAC Roger		M. CHAPUIS Nils			

Certifié exécutoire par M. Christian TEULADE, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture le

Et de la publication le.....

A Nyons, le



CT

**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membre en exercice : 29  
 Nombre de membre présents : 27 (+ 2 procurations)  
 Nombres de suffrages exprimés : 29

**VOTES :**

Pour : 24  
 Contre : 5  
 Abstentions : 0

Date de convocation : 9 avril 2026

Présenté par M.me Nadia MACIPÉ  
 A Nyons, le 22 avril 2026

Délibéré par l'assemblée en conseil municipal, réunie en session  
 A Nyons, le 22 avril 2026

**Les Membres de L'assemblée délibérante :**

NOM Prénom	Signatures	NOM Prénom	Signatures	NOM Prénom	Signatures
M. TEULADE Christian		Mme BOTTINI Monique		M. PELOUX Quentin	
Mme LOUPIAS Aurélie		Mme MACIPÉ Nadia		M. KORNPORST Francis	
M. LANTHEAUME Pascal		Mme BOUNIN Florence		Mme MAZZA DOS SANTOS Clotilde	
Mme ALVAREZ Blandine		M. TATONI Thierry		M. MILLET Franck	
M. EYSSERIC Bruno		M. JOVÉ Bruno		M. NELLO Jean-Christophe	
Mme BERGER-SABATIER Martine		Mme NORMAND Patricia		Mme LAMY Caroline	
M. GREGOIRE Jean-Luc		Mme FLAMAIN Marylin		M. DUSAUGEY Joachim	
Mme PILOZ Odile		Mme LACROIX Emilie		M. Dodin msk G. Vika	
M. CARRERE Christian		M. EL MESSAOUDI Nabil		M. Rudoff Isabelle	
M. VIARSAC Roger		M. CHAPUIS Nils			

Certifié exécutoire par M. Christian TEULADE, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture le

.....  
 Et de la publication le.....

A Nyons, le



**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membre en exercice : 29  
 Nombre de membre présents : 27 (+ 2 procurations)  
 Nombres de suffrages exprimés : 29

**VOTES :**

Pour : 21  
 Contre : 8  
 Abstentions : 0

Date de convocation : 9 avril 2026

Présenté par M<sup>me</sup> Nadia MACIPÉ  
 A Nyons, le 22 avril 2026

Délibéré par l'assemblée en conseil municipal, réunie en session  
 A Nyons, le 22 avril 2026

Les Membres de L'assemblée délibérante :

NOM Prénom	Signatures	NOM Prénom	Signatures	NOM Prénom	Signatures
M. TEULADE Christian		Mme BOTTINI Monique		M. PELOUX Quentin	
Mme LOUPIAS Aurélie		Mme MACIPÉ Nadia		M. KORNPORST Francis	
M. LANTHEAUME Pascal		Mme BOUNIN Florence		Mme MAZZA DOS SANTOS Clotilde	
Mme ALVAREZ Blandine		M. TATONI Thierry		M. MILLET Franck	
M. EYSSERIC Bruno		M. JOVÉ Bruno		M. NELLO Jean-Christophe	
Mme BERGER-SABATIER Martine		Mme NORMAND Patricia		Mme LAMY Caroline	
M. GREGOIRE Jean-Luc		Mme FLAMAIN Marylin		M. DUSAUGEY Joachim	
Mme PILOZ Odile		Mme LACROIX Emilie		M. Jodimok Olivier	
M. CARRERE Christian		M. EL MESSAOUDI Nabil		M. Boudoff Isabelle	
M. VIARSAC Roger		M. CHAPUIS Nils			

Certifié exécutoire par M. Christian TEULADE, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture le

Et de la publication le.....

A Nyons, le



CT

## IV – ANNEXES

### ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membre en exercice : 29  
 Nombre de membre présents : 27 (+ 2 procurations)  
 Nombres de suffrages exprimés : 29

#### VOTES :

Pour : 21  
 Contre : 8  
 Abstentions : 0

Date de convocation : 9 avril 2026

Présenté par Mme Nadia MACIPÉ  
 A Nyons, le 22 avril 2026

Délibéré par l'assemblée en conseil municipal, réunie en session  
 A Nyons, le 22 avril 2026

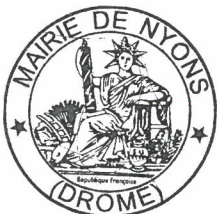
#### Les Membres de L'assemblée délibérante :

NOM Prénom	Signatures	NOM Prénom	Signatures	NOM Prénom	Signatures
M. TEULADE Christian		Mme BOTTINI Monique		M. PELOUX Quentin	
Mme LOUPIAS Aurélie		Mme MACIPÉ Nadia		M. KORNPROBST Francis	
M. LANTHEAUME Pascal		Mme BOUNIN Florence		Mme MAZZA DOS SANTOS Clotilde	
Mme ALVAREZ Blandine		M. TATONI Thierry		M. MILLET Franck	
M. EYSSERIC Bruno		M. JOVÉ Bruno		M. NELLO Jean-Christophe	
Mme BERGER- SABATIER Martine		Mme NORMAND Patricia		Mme LAMY Caroline	
M. GREGOIRE Jean-Luc		Mme FLAMAIN Marylin		M. DUSAUGEY Joachim	
Mme PILOZ Odile		Mme LACROIX Emilie		M. Jodanis Guillaume	
M. CARRERE Christian		M. EL MESSAOUDI Nabil		M. Rudolf Isabelle	
M. VIARSAC Roger		M. CHAPUIS Nils			

Certifié exécutoire par M. Christian TEULADE, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture le

.....  
 Et de la publication le.....

A Nyons, le



**IV – ANNEXES**

**ARRETE ET SIGNATURES**

**D**

Nombre de membre en exercice : 29  
 Nombre de membre présents : 27 (+ 2 procurations)  
 Nombres de suffrages exprimés : 29

**VOTES :**

Pour : 29  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de convocation : 9 avril 2026

Présenté par Mme Nadia MACIPÉ  
 A Nyons, le 22 avril 2026

Délibéré par l'assemblée en conseil municipal, réunie en session  
 A Nyons, le 22 avril 2026

**Les Membres de L'assemblée délibérante :**

NOM Prénom	Signatures	NOM Prénom	Signatures	NOM Prénom	Signatures
M. TEULADE Christian		Mme BOTTINI Monique		M. PELOUX Quentin	
Mme LOUPIAS Aurélie		Mme MACIPÉ Nadia		M. KORNPBST Francis	
M. LANTHEAUME Pascal		Mme BOUNIN Florence		Mme MAZZA DOS SANTOS Clotilde	
Mme ALVAREZ Blandine		M. TATONI Thierry		M. MILLET Franck	
M. EYSSERIC Bruno		M. JOVÉ Bruno		M. NELLO Jean-Christophe	
Mme BERGER- SABATIER Martine		Mme NORMAND Patricia		Mme LAMY Caroline	
M. GREGOIRE Jean-Luc		Mme FLAMAIN Marylin		M. DUSAUGEY Joachim	
Mme PILOZ Odile		Mme LACROIX Emilie		M. Dodinot Oliverier	
M. CARRERE Christian		M. EL MESSAOUDI Nabil		M. Redon Isabelle	
M. VIARSAC Roger		M. CHAPUIS Nils			

Certifié exécutoire par M. Christian TEULADE, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture le

.....  
 Et de la publication le.....

A Nyons, le



ct